

**APPEL À CONTRIBUTIONS ET PRIX POUR LA DIFFUSION DU LIVRE ITALIEN ET
POUR LA TRADUCTION D'ŒUVRES LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES, AINSI QUE
POUR LA PRODUCTION, LE DOUBLAGE ET LE SOUS-TITRAGE DE COURTS ET
LONGS MÉTRAGES ET DE SÉRIES TÉLÉVISÉES DESTINÉS AUX MÉDIAS DE MASSE
ANNÉE 2024**

DÉLAI 24 AVRIL 2024

Les demandes de CONTRIBUTION peuvent être soumises pour:

- a) la diffusion du livre italien à l'étranger par la traduction et la publication d'ouvrages littéraires et scientifiques italiennes, également sur support numérique (livre électronique ou e-book) dont la publication est prévue **au plus tôt le 1er août 2024**;
- b) la production, le doublage ou le sous-titrage de courts et longs métrages et de séries télévisées destinés aux moyens de communication de masse qui seront réalisés à une date **non antérieure au 1^{er} août 2024**.

Les demandes de PRIX peuvent être soumises pour:

- a) ouvrages littéraires et scientifiques italiennes, même en version digitale (numérique ou e-book) qui ont déjà été traduites et publiées **avant le 1er janvier 2023**;
- b) production, doublage, sous-titrage de courts et longs métrages et de séries télévisées destinés aux moyens de communication de masse déjà réalisés **avant le 1er janvier 2023**.

Qui peut déposer la demande?

Les demandes de prix et de contributions peuvent être soumises par des éditeurs, des traducteurs, des sociétés de production, de distribution, de doublage et de sous-titrage, des agents/agences littéraires et des institutions culturelles, basés en Italie et à l'étranger.

Modalités de dépôt des candidatures (prix ou contribution):

Les demandes doivent être déposées en utilisant **exclusivement le formulaire joint au présent avis**, à remplir (en italien ou en anglais) dans sa totalité, par le demandeur **AVANT LE 24 AVRIL 2024**.

DOCUMENTATION à joindre à la demande de CONTRIBUTION du demandeur:

1. **Formulaire de demande**, rempli dans sa totalité, rédigé en italien ou en anglais, présenté **EXCLUSIVEMENT** dans le format joint au présent avis;
2. **Court projet** (maximum 3000 caractères espaces inclus) contenant : indication des temps de publication/production de l'œuvre et des canaux de diffusion et de valorisation prévus (foires éditoriales, salons du livre, présentations, etc.);
3. **Curriculum vitae** du traducteur et copie signée du contrat de traduction de l'œuvre objet de l'incitation (dans le cas de la traduction d'œuvres littéraires ou scientifiques); Où: curriculum vitae du traducteur des sous-titres, du directeur du doublage/adaptateur et copie signée du contrat de traduction de l'œuvre objet de l'incitation (dans le cas de la traduction et du sous-titrage/doublage de produits audiovisuels);

4. **Plan financier synthétique** dans lequel sont spécifiés (EN EUROS) les coûts du projet et dans lequel sont indiqués : le coût unitaire (par page, mot, minute, etc.), le coût total de la traduction et le tirage prévu (ce dernier uniquement dans le cas d'œuvres littéraires ou scientifiques);
5. **Copie de la première et quatrième page de couverture du livre en italien** (en cas de traduction d'œuvres littéraires et scientifiques) Où : DVD ou indication du lien vers le produit audiovisuel à dupliquer ou sous-titrer (en cas de traduction d'œuvres audiovisuelles);
6. **Copie du contrat d'acquisition des droits d'auteur**, SIGNÉE par le titulaire des droits et par l'acheteur et en cours de validité. Alternativement, une lettre d'intention du producteur/éditeur acheteur attestant de son engagement à acquérir ces droits (la contribution, si elle est attribuée, n'est versée qu'après la présentation d'un document approprié attestant de son acquisition). En cas de cession gratuite, il est toutefois nécessaire de produire une déclaration du titulaire des droits;
7. **Rapport synthétique et détaillé** sur l'utilisation de toute contribution déjà reçue (copies vendues/billets/projections/émissions de télévision, critiques, présentations, impact sur les médias, etc.) (*uniquement pour les demandeurs déjà bénéficiaires d'une contribution du ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale au cours des trois dernières années*).

DOCUMENTATION à joindre à la demande de PRIX de la part du demandeur:

1. **Toute la documentation** requise pour les demandes de Contribution, **à l'exception de l'indication des délais prévus** pour la réalisation du projet;
2. **Copie du texte traduit et publié en langue étrangère** ou de l'œuvre télévisée ou cinématographique réalisée/doublée/sous-titrée, sur support numérique;
3. **Une copie du contrat signé**, attestant l'acquisition des droits.

Cas d'INADMISSIBILITÉ des demandes:

1. Aucune demande de Contributions n'est admise pour des œuvres déjà publiées, diffusées, traduites ou doublées à la date de dépôt de la demande et pour des œuvres dont la publication est prévue **avant le 1er août 2024**, c'est-à-dire publiées avant les délais nécessaires à l'achèvement des procédures d'accueil et d'attribution du bénéfice;
2. Les demandes reçues après la date limite indiquée dans le présent avis (**24 avril 2024**) **ne sont pas considérées comme recevables**;
3. Ne sont pas considérées comme recevables les demandes présentées selon des modalités autres que celles prévues par l'avis, auxquelles ne sont pas joints les documents complets demandés et/ou présentées au moyen d'un formulaire différent de celui joint à l'avis ou non rempli dans tous les champs;
4. Les demandes de Contributions/Prix ne sont pas admissibles pour des œuvres qui ont déjà fait l'objet d'autres contributions de la part d'institutions italiennes (par exemple : contributions du CEPPELL – Centre pour le livre et la lecture).
5. Les demandes de Contributions pour des réimpressions d'œuvres déjà publiées avant les délais prévus dans le présent Appel ne sont pas recevables.